

Nom et adresse de l'établissement : _____

Nom de l'installateur (1) : _____

Examen de l'installation électrique
Résumé de conclusion*
**Installation de production d'énergie photovoltaïque
raccordée au réseau BT**

Implantation : Bâtiment

Pour chaque prescription, porter une croix dans C (conforme) ou NC (non-conforme) ou SO (sans objet) ou NV (non-vérifié)
Prescription non vérifiée : Indiquer dans la zone « Précisions éventuelles » le numéro de la prescription, suivi de « NV », et la raison

UTE C 15-712-1		Prescriptions	C	NC	SO	NV	UTE C 15-712-1		Prescriptions	C	NC	SO	NV							
MISE A LA TERRE DE L'INSTALLATION							CHOIX ET MISE EN ŒUVRE DES MATERIELS													
6	6.1	Schéma des liaisons à la terre (SLT) de la partie courant alternatif					14	Généralités												
		Côté a.c. : Conformité au Schéma de liaison à la terre <input type="checkbox"/> TT <input type="checkbox"/> TN <input type="checkbox"/> IT						14.1	Tension assignée du matériel dc ≥ Tension max en circuit ouvert				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
	6.2	Mise à la terre fonctionnelle d'une polarité de la partie courant continu						En extérieur : IP 44 et IK 07				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
		Adéquation entre polarité reliée à la terre et séparation galvanique						Accessibilité des matériels				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
		Mise à la terre pour raisons fonctionnelles (Spécification fabricant)						Canalisations												
	6.3	Mise à la terre des masses et éléments conducteurs						14.2	Câbles d.c. : monoconducteurs et minimum de type C2 (non propagateur de la flamme)				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
		Valeur de la résistance de la prise de terre R =Ω							Câbles d.c. : temp. admissible sur l'âme ≥ 90 °C en régime permanent				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
		Mise à la terre des masses							Câbles d.c. : isolation équivalente à la classe II				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
		Toutes canalisations a.c. avec conducteur de protection							En extérieur : influence externe AN3 ou protection adaptée				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
		Identification des conducteurs de protection							Mise en œuvre des canalisations				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
Section des conducteurs de protection					Modules PV															
Continuité des conducteurs de protection (≤ 2 Ω)					14.3				Modules PV conformes aux normes en vigueur				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
Présence et section de la L.E. des modules, structures métalliques des supports, et l'onduleur (6 mm² cuivre mini)					Onduleurs															
PROTECTION CONTRE LES CHOCS ELECTRIQUES							14.4						Tenue en courant de l'onduleur ≥ I _{mpp STC}				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7	7.2	Protection contre les contacts directs					Appareillage													
		Cas particulier de la TBTS et TBTP					14.5	Côté d.c. : caractéristiques adaptées (sur la base du marquage)				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
	7.3	Protection par enveloppe ou par isolation des parties actives						Côté a.c. : caractéristiques adaptées (cf. NF C 15-100)				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
		Local de service électrique ou enveloppe fermée à l'aide de clé ou outil					Ensemble d'appareillages													
	IP 2X ou IP 2XB minimum pour un local courant					14.6				Séparation physique entre a.c. et d.c. dans un même tableau				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
	7.4	Protection contre les contacts indirects					Connecteurs													
		Côté d.c. : Installation de classe II ou équivalent					14.7	Connecteurs d.c. conformes à leur norme				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
Côté d.c. : Installation en TBTS ou TBTP					Dispositifs de connexion d.c. accessibles, non démontables sans l'aide d'outil				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
Côté a.c. : Conformité au Schéma de liaison à la terre					Couple de connecteurs mâle-femelle de même type et même marque				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES							SIGNALISATION													
8	8.1	Partie courant continu					15						Etiquetage adapté coté a.c.				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Protection individuelle des modules PV si N _c > N _{c max}					Etiquetage adapté coté d.c.						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
		Protection commune des modules PV pour N _p chaînes					DOSSIER TECHNIQUE													
		Dimensionnement des câbles					16	Schéma électrique du système photovoltaïque				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
	Caractéristiques des dispositifs de protection, adaptées					Nomenclature des équipements installés				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
8.2	Partie courant alternatif					Plan d'implantation des différents composants et modules PV, ainsi que leurs canalisations				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
	Dimensionnement des câbles (10 mm² cuivre mini, en aval de l'AGCP pour P ≤ 36 kVA)					Existence de la procédure d'intervention sur le système PV				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
	Protection contre les surcharges					Précisions éventuelles														
Protection contre les courts-circuits					_____															
PROTECTION DE DECOUPLAGE							_____													
9	Protection intégrée à l'onduleur (conforme DIN VDE 0126-1-1)					_____														
	Installation triphasée en BT : présence du neutre du réseau					_____														
	Externe (UTE C 15-400)					_____														
DISPOSITIF DE SECTIONNEMENT ET DE COUPEURE							_____													
12	12.1	Dispositifs de sectionnement					_____													
		Omnipolaires, en amont et en aval de l'onduleur					_____													
	12.2	Présence sur ou à proximité de chaque boîte de jonction équipée de protections					_____													
		Dispositifs de coupure					_____													
	12.3	Côtés a.c. et d.c.					_____													
		A coupure omnipolaire et simultanée					_____													
		Adaptés (semi-conducteurs interdits)					_____													
		Facilement reconnaissables et accessibles					_____													
	12.4	Si exigé : Coupure pour l'intervention des services de secours					_____													
		Coupure de l'alimentation de la consommation du bâtiment					_____													
Coupure de la partie a.c. ; au plus près du point de livraison					_____															
Coupure de la partie d.c. ; au plus près des chaînes PV					_____															
Organes de commande regroupés et limités à 2					_____															
Adaptés (semi-conducteurs interdits)					_____															

Intervention effectuée le : _____

Par : _____

Signature du vérificateur et cachet de l'organisme :

*ce document doit être accompagné de l'annexe DRE 162 et éventuellement de résumé de conclusion d'autre(s) rapport(s) DRE (ex : DRE 152 si partie HT).
(1) en cas de pluralité d'installateurs, mentionner leurs noms et adresses sur l'annexe précitée et établir un rapport pour chacun d'entre eux.